



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant [ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E LUCON
20 RUE DES BLES D'OR CS 90120
85407 LUCON

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 66 851 931 432
Référence de l'avis : 22 85 4363403 15
Contrat de prélèvement : M3 85 0028075 87
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002M385002807587

Numéro de propriétaire : 216 C00278 Y

Département d'imposition : 850 VENDEE

Commune d'imposition : 216 SAINTE-GEMME-LA-PLAINE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 85049

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :

SIP-E LUCON
20 RUE DES BLES D'OR CS 90120
85407 LUCON

Tél : 02 51 28 52 19

- pour le montant de votre impôt :
CDIF LES SABLES D'OLONNE
SECT. FONC 1ER SECTEUR
155 RUE SIMONE VEIL
CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX
Tél : 02 51 21 76 66

* (service gratuit + coût de l'appel)

COUVRAT REMY
COUVRAT MARIE PIERRE
4 RUE DE L'ANCIENNE GARE
85400 STE GEMME LA PLAINE

Somme à prélever**219,00 €**

Montant de vos taxes foncières	843,00 €
--------------------------------	----------

Acomptes mensuels déjà versés	- 624,00 €
-------------------------------	------------

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :
 15 septembre 2022 78,00 € 15 novembre 2022 63,00 €
 17 octobre 2022 78,00 €

Compte bancaire : FR76 1380 7008 356X XXXX XXX3 866

Identifiant de la banque : CCBPFRPPNAN

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	84,00 €	15 juin 2023	84,00 €
15 février 2023	84,00 €	17 juillet 2023	84,00 €
15 mars 2023	84,00 €	16 août 2023	84,00 €
17 avril 2023	84,00 €	15 septembre 2023	84,00 €
15 mai 2023	84,00 €	16 octobre 2023	84,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

21/09/2022

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBZ5Q5	PROP/INDIVIS	COUVRAT REMY ROGER
MB2RZG	PROP/INDIVIS	GUEGOU MARIE PIERRE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	37,69 %		%	%	0,147 %	18,70 %	0,956 %	
Taux 2022	39,57 %		%	%	0,119 %	18,70 %	1,19 %	
Adresse	4 RUE DE L'ANCIENNE GARE							
Base	1353				1353	1353	1353	
Cotisation	535				2	253	16	806
Cotisation lissée								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2021	493				2	245	13	
Cotisation 2022	535				2	253	16	806
Variation	+8,52 %		%	%	0 %	+3,27 %	+23,08 %	
Propriétés bâties		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation 2021								
Cotisation 2022								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%
Degrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base Etat						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		37
						Degrèvement Habitation principale		
						Degrèvement JA Etat		
						Degrèvement JA Collectivité		
						Montant de votre impôt		843
Références administratives : 850 51 021 049 216 216 D H								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre contre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explication de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portal/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L. 135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.